



Assemblée générale

Soixante-septième session

1^{re} séance plénière
Mardi 18 septembre 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de m'adresser aux membres à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je viens d'un pays fier et démocratique que j'ai eu l'immense privilège de servir comme Ministre des affaires étrangères pendant deux mandats. Durant cette

période, j'ai eu plusieurs occasions, dans cette même salle, de m'adresser à l'Assemblée générale. Mais c'est la première fois aujourd'hui que je le fais en qualité de Président de cet organe.

Devant ce plus prestigieux des parlements, je m'engage à servir loyalement la cause de l'ONU et à exercer mon autorité de manière franche et impartiale, et dans le plus grand respect de l'égalité souveraine des États Membres.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde appréciation à mon prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser. Je le remercie, ainsi que son bureau, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire avancer l'ordre du jour de l'Assemblée générale et accroître considérablement la visibilité de cette institution.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour dire toute ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son attachement sans faille aux valeurs et aux principes de l'Organisation. Depuis sa prise de fonctions, il a présenté un programme solide et visionnaire, tout en continuant à faire face avec fermeté aux nombreuses questions complexes auxquelles l'humanité est confrontée. Nous avons eu jusqu'à présent des liens solides et productifs, et j'attends avec intérêt de collaborer encore plus étroitement avec lui pendant cette session dans le cadre de mes nouvelles fonctions.

Je voudrais également signaler l'importance que j'attache au renforcement de la coopération avec

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les diverses entités et institutions spécialisées de l'Organisation.

Comme mes prédécesseurs, je travaillerai avec les représentants de la société civile. À quelques exceptions notables, nous n'avons pas encore trouvé un moyen efficace de tirer profit des capacités énormes des instituts politiques ou des groupes de réflexion. En ma qualité de Président, je compte lancer un certain nombre d'initiatives en vue de puiser dans leur savoir et leur expérience.

Toutefois, ma responsabilité principale sera à l'égard des États Membres. Je suis impatient de contribuer avec eux à l'avancement de nos buts et objectifs. Je compterai tout particulièrement sur mes Vice-Présidents pendant les travaux que le Bureau mènera au cours de cette session.

L'Assemblée générale est le pilier de l'ONU. C'est la seule instance où tous les États Membres se réunissent sur un pied d'égalité pour réaliser les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il est dit dans son préambule que l'Organisation a été fondée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Nos fondateurs ont fait du maintien de paix et de la sécurité internationales le premier objectif déclaré de l'ONU, afin que l'humanité puisse vivre dans une prospérité plus grande, sous le règne d'une paix fondée sur la justice et le respect universel du droit international. Leur vision doit continuer d'occuper une place centrale au sein de l'Organisation.

« Nous sommes réunis ici dans une période de bouleversements sans précédent », a déclaré il y a quelques mois l'un des hommes d'État les plus influents de notre époque pour décrire cette période de notre histoire. Cette forte instabilité politique va sans doute persister pendant quelque temps encore, ce qui rendra bien plus difficile la réalisation de nos tâches.

Quoi qu'on en dise, l'ONU n'est pas en mesure de régler tous les problèmes du monde du jour au lendemain. Et pourtant, malgré toutes ses imperfections qui sont, après tout, propres à toute institution née de l'esprit humain, je suis convaincu que l'ONU reste un instrument indispensable pour répondre aux besoins croissants de l'humanité. On ne peut tout simplement pas imaginer un monde où la paix et la dignité universelles pourraient s'épanouir si l'ONU n'existait pas.

À la suite de vastes consultations, j'ai choisi pour thème général de nos travaux au cours des 12 prochains mois : « Réaliser par des moyens pacifiques l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ce thème s'inscrit dans la continuité des travaux des sessions précédentes et fait fond sur les priorités du Secrétaire général. J'espère que ce cadre servira utilement notre noble cause, à savoir, la prévention des conflits potentiels et le règlement des conflits en cours.

La paix et la sécurité sont une condition préalable à la stabilité nécessaire à une croissance économique mondiale, au développement durable et au progrès social. En tant que Président, je m'efforcerai, de concert avec les États Membres, de nous rapprocher de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Par ailleurs, nous devons nous intéresser au programme postérieur à 2015. Notre objectif doit être la mise en œuvre intégrale du mandat que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a confié à cet organe. Il faudra, à cette fin, faire montre de la volonté déterminée de respecter non seulement toutes les procédures, mais également les objectifs politiques et financiers que cet organe est censé réaliser, à savoir, le lancement du processus d'identification et, enfin, de mise en œuvre des objectifs du développement durable et l'utilisation du cadre de développement durable pour prévenir les conflits. Je crois que cela aura pour effet non seulement de compléter, mais aussi de renforcer considérablement, l'ensemble des efforts visant à consolider la paix et la sécurité internationales.

En tant que Président, je travaillerai avec les États Membres afin que l'Assemblée générale puisse améliorer la gouvernance économique mondiale. Chacun à sa manière – le Groupe des Huit, le Groupe des Vingt (G20), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc. – joue un rôle d'une importance critique. Je crois cependant que le principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU doit contribuer davantage au débat actuel sur la forme à donner au destin matériel de notre planète.

C'est pourquoi j'entends convoquer une réunion officielle de haut niveau sur cette question, dans le but de mettre en place, dans les années à venir, un cadre consultatif efficace entre l'Assemblée générale et les institutions financières et commerciales internationales, y compris le G20.

L'Assemblée générale doit s'efforcer de progresser sur les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement. En tant que Président, j'appuierai les efforts visant à assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. J'espère pouvoir envisager avec les États Membres, dans ce domaine décisif, les moyens de sortir des impasses actuelles, y compris celles qui concernent la Conférence du désarmement. J'engagerai également les États Membres à soutenir les efforts en vue de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

J'exhorterai également l'Assemblée à renforcer le rôle du maintien de la paix des Nations Unies. J'aimerais examiner avec les États Membres les moyens dont nous pouvons appuyer de manière optimale ceux qui servent sous le drapeau des Nations Unies dans les zones du monde en proie à des conflits. La présence de l'ONU sur le terrain est un instrument de paix indispensable. Pendant des décennies, cette présence a largement contribué à la réduction des hostilités entre les belligérants, tout en contribuant à créer un climat de paix plus propice au règlement des différends par des moyens pacifiques.

L'œuvre de maintien de la paix de l'ONU, de nos jours, est à la fois complexe et en constante évolution. Je voudrais mettre en exergue le rôle croissant que joue l'Union africaine en partenariat avec l'ONU dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le continent africain. D'autres acteurs régionaux importants, telle l'Union européenne, participent également de plus en plus à des missions menées sous la conduite de l'ONU. En tant que Président, j'encouragerai le développement de ce type d'activités. Lorsque, quelque part dans le monde, un règlement est négocié, je pense que l'Assemblée générale, une fois qu'elle réunit le consensus, peut faire office de garant moral de l'accord conclu.

La lutte contre le terrorisme doit également continuer de figurer en tête de nos préoccupations. Sur cette question, l'un des instruments les plus importants dont nous disposons reste la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens également à souligner la nécessité, de mon point de vue, de redoubler d'efforts pour mettre la dernière main à la rédaction d'un projet de convention générale sur le terrorisme international, conformément à la résolution 66/105. En travaillant plus étroitement ensemble, nous ferons clairement savoir à ceux qui financent ou planifient des

actes terroristes, ou qui s'y livrent, que l'histoire n'est pas de leur côté. Nous ne devons jamais céder. Toutes les ressources disponibles pouvant contribuer à éliminer ce fléau mondial doivent être mobilisées. Quoi qu'il arrive, nous devons vaincre le terrorisme.

Il y a 64 ans, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui établissait un lien solennel entre le respect des droits inaliénables des personnes et la défense de la cause de la paix et de la sécurité. Je suis convaincu que l'ONU doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la défense et la protection des droits de l'homme sur la scène internationale. L'Assemblée générale doit, conjointement avec le Conseil des droits de l'homme, accorder davantage d'attention à la réalisation de ce que la Déclaration appelle « l'idéal commun à atteindre ». Mettre l'accent sur les situations urgentes en matière de droits de l'homme est une œuvre importante. Je considère que cet objectif pourra progresser plus facilement par la collaboration plutôt que la polémique. À la présente session de l'Assemblée, nous devons maintenir l'effort de renforcement et d'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du système conventionnel de défense des droits de l'homme.

Je voudrais également souligner que je suis absolument déterminé à obtenir pour les femmes l'égalité des droits et des chances. En ma qualité de Président, je consulterai les États Membres sur la façon dont l'Assemblée générale et ONU-Femmes peuvent coopérer plus étroitement.

La traite des femmes et les violences qui leur sont faites restent une préoccupation majeure. C'est une forme odieuse d'esclavage moderne. Malheureusement, c'est aussi l'une des industries du crime les plus florissantes, qui rivalise en importance avec le trafic de drogues et le commerce illicite des armes. À la présente session, l'Assemblée examinera un rapport d'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes que nous avons adopté en 2010. Je travaillerai avec les États Membres en vue de l'adoption des mesures de suivi qui s'imposent pour nous permettre de mettre fin à ce crime épouvantable.

Le dernier jour de sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté sa dernière résolution en date sur la revitalisation de ses travaux. En ma qualité de Président, je m'emploierai avec les États Membres, et le Groupe de travail spécial en particulier, à trouver de nouveaux moyens de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de cet organe, en mettant

particulièrement l'accent sur l'application des textes déjà adoptés. Revitaliser cette institution multilatérale, la plus universelle entre toutes, c'est réaffirmer non seulement notre confiance dans les programmes et objectifs de l'ONU mais aussi notre confiance réciproque. Les États Membres peuvent être assurés que je m'emploierai à appuyer et faire avancer la question de la revitalisation, y compris le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Près de 8 siècles après la promulgation de la *Magna Carta Libertatum*, nombreux sont ceux qui, de par le monde, ne jouissent toujours pas des droits fondamentaux que consacre ce texte fondateur, droits protecteurs de la personne et permettant en même temps aux pays de se développer dans la paix et la sécurité, en souverains et égaux. C'est pourquoi je considère que l'état de droit doit rester au sommet de nos préoccupations à la soixante-septième session. J'exhorte les États Membres à trouver un accord sur un document de consensus d'ici à l'ouverture du débat de haut niveau sur l'état de droit, dans quelques jours. En tant que Président, je collaborerai étroitement avec l'Assemblée à la mise en œuvre de tout mandat issu éventuellement de cette réunion.

Je m'emploierai également à mettre nos efforts au service d'autres questions importantes, y compris la défense des droits des peuples autochtones et des personnes handicapées.

Ivo Andrić, notre lauréat du prix Nobel de littérature, écrivait un jour : « Je n'ai pas peur des êtres humains, mais de ce qu'il y a d'inhumain en eux ». Apaiser cette peur en cherchant méthodiquement à dompter nos impulsions les plus primitives est le grand œuvre des législateurs et des hommes d'État depuis des millénaires. C'est cette logique qui a sous-tendu l'élaboration de chacune des lois justes, des grandes constitutions et des traités durables de ce monde. Elle est également à l'origine de la Charte des Nations Unies, texte dont l'objectif essentiel est de rendre inutile le recours à la guerre. J'espère sincèrement que nos délibérations, conduites comme il se doit, permettront de renforcer le postulat que l'ONU est un élément indispensable des relations internationales.

Les défis qu'il nous faudra relever au cours de l'année seront probablement fort nombreux. Alors que commence la soixante-septième session de l'Assemblée, nous ne devons jamais perdre de vue que nous sommes collectivement tenus de procéder à une gestion avisée et responsable de l'Organisation en vertu des buts et principes qui la régissent et de rester déterminés

à surmonter nos différences dans l'harmonie, par le dialogue, et non dans la discorde, par la confrontation. Laissons le noble exemple de modération des meilleurs d'entre nos prédécesseurs nous servir de repère. Il peut enrichir notre façon de voir et nous permettre ainsi de renforcer la cause d'une paix véritable et durable de par le monde. J'en arrive à la fin de ma déclaration mais j'aimerais encore donner, justement, l'exemple de l'une de ces personnes. De tous les dirigeants et hommes d'État qui ont pénétré dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, il en est peu qui soient tout à fait comme Dag Hammarskjöld, dont la vie a été fauchée soudainement il y a exactement 51 ans aujourd'hui.

Alors que nous réfléchissons à ce qui nous attend au cours de la soixante-septième session, nous pouvons nous inspirer de ces mots de lui, écrits peu avant sa mort :

« Ne mesure jamais la hauteur d'une montagne avant d'en avoir atteint le sommet; alors tu verras qu'elle n'était pas si haute... Ne regarde jamais là où tu mets les pieds avant de faire le prochain pas : seul celui qui garde les yeux fixés sur l'horizon trouvera le chemin... Ne renie jamais, pour avoir la paix et le calme, ta propre expérience ni tes convictions. »

Je donne à présent la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Chaque année, l'ouverture de la session de l'Assemblée générale coïncide avec le début de l'automne dans l'hémisphère nord. Mais pour moi, il y a à chaque fois dans l'air comme un parfum de printemps. Il y a de nouveaux espoirs, de nouvelles questions à régler, de nouvelles façons de mener nos affaires. Il nous incombe de faire en sorte que ce sentiment d'espérance initial ne soit pas qu'éphémère, de transformer la bonne volonté d'aujourd'hui en progrès tangibles sur la durée pour les peuples du monde.

Je renouvelle mes félicitations à M. Vuk Jeremić qui prend ses fonctions de Président de cet organe. La transition entre le nouveau Président de l'Assemblée et son prédécesseur s'est bien passée. Je remercie S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de sa direction des travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée, qui aura été riche en événements. Il y a également eu une bonne coordination entre le Cabinet du nouveau Président et le mien. Cela augure bien des travaux à

venir. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur moi et sur mon plein appui.

Comme d'habitude, l'Assemblée doit affronter un ordre du jour chargé et pressant. La semaine prochaine verra également se dérouler nombre de réunions importantes de haut niveau et d'initiatives relatives à l'énergie, la santé des femmes, la nutrition et l'éducation, ainsi qu'aux problèmes de paix et de sécurité, notamment la situation particulièrement complexe et pressante de la région du Sahel. La situation qui se détériore en Syrie sera également au cœur de nos réflexions. Les États Membres négocient en ce moment le document final de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit. Je les exhorte à nous donner un document réellement emblématique d'un ferme engagement en faveur de l'état de droit aux niveaux tant national qu'international. Par ailleurs, nous nous attelons ensemble à la tâche cruciale d'établir des objectifs de développement durable et de mettre sur pied un programme de développement pour la période d'après 2015. Nous maintenons l'effort en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement alors que se rapproche la date de l'échéance fixée.

Monsieur le Président, vous avez proposé que le débat général, la semaine prochaine, soit consacré au règlement pacifique des différends internationaux. Je me réjouis du choix de ce sujet. L'une de mes principales priorités en tant que Secrétaire général a été de promouvoir la prévention et le règlement des différends par des moyens pacifiques. Il existe un très grand potentiel inexploité en la matière. Nous traversons une période de malaise général. Nous constatons également que des incidents liés à l'intolérance et à la haine sont exploités par quelques-uns. C'est le moment où ceux qui appellent au calme et à la modération doivent se faire entendre. Nous devons tous parler en faveur du respect mutuel et de la compréhension des valeurs et des croyances d'autrui. L'ONU elle aussi doit se montrer à la hauteur des circonstances.

On demande à l'Organisation de faire plus qu'elle n'a jamais fait. On veut des résultats en temps réel, et non dans des années. C'est pourquoi nous nous emploierons ensemble également, au cours de cette session, à renforcer et moderniser l'Organisation des Nations Unies proprement dite, en un effort renouvelé.

Enfin, rappelons-nous qu'aujourd'hui marque le triste anniversaire du décès de mon illustre prédécesseur, Dag Hammarskjöld. Son exemple et sa sagesse continuent de nous inspirer. Cette inspiration est fondamentale pour l'exécution de notre mandat.

Dans votre discours d'investiture, Monsieur le Président, vous avez dit que vous espériez que la session à venir nous rapprocherait du jour où l'humanité aura éliminé ses peurs. Œuvrons de concert pour faire de cet espoir une réalité. J'adresse à tous les participants tous mes vœux de succès pour une soixante-septième session fructueuse de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 134 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/67/371)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/67/371, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que cinq États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation, au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/67/371?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-septième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du

Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-septième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Angola, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Pérou, Seychelles, Suède, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux de la soixante-septième session de l'Assemblée générale

Lettre de la Présidente du Comité des conférences (A/67/352)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions devront être organisées compte tenu des installations et services disponibles, cette autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : le Comité des commissaires aux comptes, le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission du désarmement, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et l'Assemblée des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-septième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 40.